



Le coût du rachat

Dernière mise à jour le : 18 Déc 2020



Le coût du rachat au régime complémentaire

La valeur du point de rachat correspond à la valeur du point de cotisation multiplié par un coefficient fixé statutairement au regard de l'âge de l'adhérent lors de la souscription du contrat. Par exemple : 1,35 pour un adhérent âgé de 50 ans ; 2,00 pour un adhérent âgé de 60 ans. [Téléchargez le barème du rachat de points pour cette année.](#)

[Le paiement](#)

Le rachat des points s'effectue selon un échéancier fixé par les statuts de la Caisse :

- 70% des points devront être rachetés jusqu'à l'année du 65ème anniversaire, à raison d'un même nombre chaque année.
- 30% pourront être réglés librement, mais avant 65 ans, au tarif de l'année ou le versement sera effectué.

Chaque année, un appel de fonds portant sur la partie obligatoire est émis par la Cavec.

Il est toujours possible d'effectuer un versement complémentaire portant sur tout ou partie des 30% à échéance libre.

En cas de liquidation des droits à la retraite complémentaire, l'annuité obligatoire et éventuellement le solde des 30% à échéance libre doivent être réglés avant la date d'entrée en jouissance des droits, si celle-ci est antérieure au 30 novembre.

En cas de liquidation anticipée, l'adhérent dont le contrat est en cours d'exécution peut régler la totalité des points restant à racheter avant la date d'effet de sa retraite.

Le coût du rachat « loi Fillon »

Pour racheter des trimestres au régime de base auprès de la Cavec, la Cavec doit être votre premier régime d'affiliation. Sinon, vous devez vous adresser à votre premier régime d'affiliation. Si vous avez été salarié, adressez-vous à la CNAVTS.

1) Rachat de trimestres uniquement

Le montant du rachat à verser sera fonction de votre âge et de la moyenne des revenus salariés et non salariés des trois dernières années. [Retrouvez ici les montants pour l'année.](#)



Le calcul du rachat est égal au produit du nombre de trimestres rachetés par la valeur du trimestre.

2) Rachat de trimestres et de points

Le montant du rachat à verser sera fonction de votre âge et de la moyenne des revenus salariés et non salariés des trois dernières années. [Retrouvez ici les montants pour l'année.](#)

Mot-clés : rachat; options; calcul; estimation; points

Prolongements

- [» Simuler ses cotisations](#)
- [» Quand êtes-vous affilié à la Cavec?](#)
- [» L'affiliation en tant que salarié](#)

Documents téléchargeables

- [Barème rachat complémentaire](#)

Dernières actualités

- [Communiqué : COVID-19, En 2021 la CAVEC amplifie son dispositif d'aides sociales et garantit à ses affiliés impactés une protection sociale au plus près de leurs besoins](#)
- 12 Janvier 2021
- [Découvrez l'édito et les voeux de Frédéric Rogier, Président de la CAVEC : En 2021, nous serons plus que jamais à vos côtés](#)
- 07 Janvier 2021
- [La Cavec offre de nouveaux services en ligne aux employeurs dès le 1er décembre 2020 : recréez votre espace pour y accéder](#)
- 30 Novembre 2020

[+ d'actu](#)

Liens externes

- [» Montant du rachat de trimestres](#)